



## Aide-soignante à domicile

-----  
Par Alex0112

Bonjour,

Des aides-soignantes interviennent à mon domicile pour faire la toilette de mon père, malade.

J'ai un chiot berger allemand qui aujourd'hui 10 mois.

Un jeudi matin (il y a 6 mois) la responsable des aides-soignants me téléphone et m'informe que l'aide soignante venue la veille s'est faite mordre par mon chien -alors âgé de 4 mois- (?!). Nous ne quittons jamais la pièce; les soignants ne sont jamais seuls avec mon père. Surprise ! La soignante ne nous a rien dit la veille et nous n'avons rien vu, entendu ?

Elle m'explique que cette soignante a fait une déclaration d'accident du travail car elle est choquée psychologiquement.

La semaine suivante, elle est revenue s'occuper de mon père sans jamais nous parler de cet incident (que nous n'avions pas constaté); elle n'a jamais demandé d'éloigner le chien etc ?

La semaine dernière (6 mois après), elle me demande de remplir un papier avec mon numéro d'assurance etc ? je refuse car chez moi, il ne s'est rien passé!

Que peut il m'arriver car elle m'a dit qu'elle n'en resterait pas là.

Merci de votre aide.

-----  
Par Henriri

Hello !

Je ne vois pas bien ce qui peut "vous arriver" Alex. Si ce n'est que cette structure pourrait peut-être, à tort ou à raison, ne plus vouloir vous envoyer d'aide-soignantes.

Si cet éventuel évènement a été déclaré en AT ce n'est pas à la structure de l'aide-soignante de venir vous solliciter (mais éventuellement le Sécurité Sociale).

A+